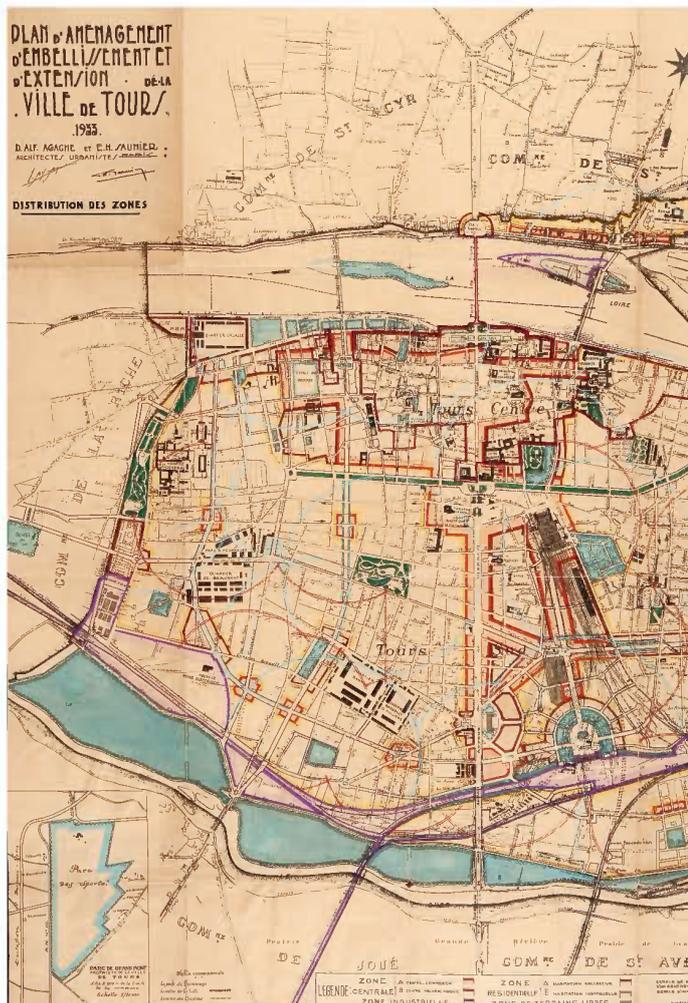
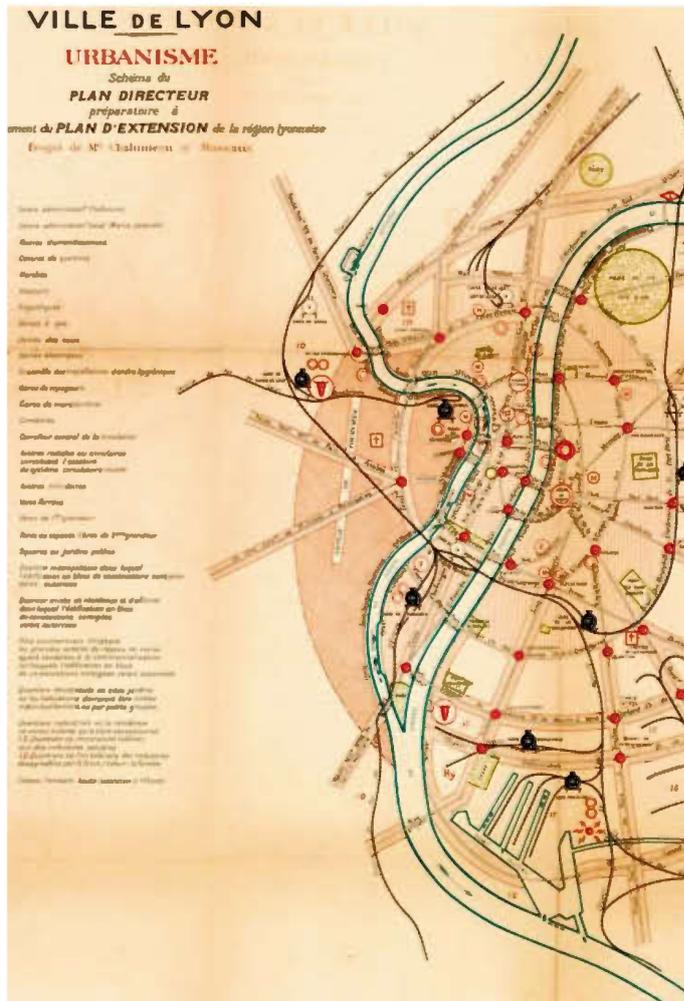




100 ans après la loi Cornudet
**QUELLE AMBITION
 POUR L'URBANISME
 AUJOURD'HUI ?**

Colloque national
 8 & 9 novembre 2019



PROGRAMME

Pour s'inscrire :
[urbanisme aujourd'hui](#)

Manifestation organisée avec le soutien de :



GRAND LYON
 la métropole

Hôtel de la Métropole 20, rue du Lac 69003 Lyon

De quoi s'agit-il ?

Le 14 mars 1919, la loi Cornudet en prescrivant l'élaboration de Plans d'Aménagement, d'Embellissement et d'Extension (PAEE) pour toutes les villes de plus de 10 000 habitants posait pour la première fois en France les principes de l'urbanisme en tant que discipline et entrain ainsi dans l'histoire.



La Société Française des Urbanistes (SFU) et l'Institut d'Urbanisme de Lyon, avec la collaboration de l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes et de l'Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et en Urbanisme, proposent d'aborder ces questions, les

8 novembre, Journée mondiale de l'Urbanisme, et 9 novembre 2019.

Le choix de Lyon :

Lyon a été retenue pour tenir ce colloque :

- c'est l'une des quatre métropoles françaises millionnaires en terme de population ;
- c'est une ville qui offre une histoire urbaine riche : Lyon présente à la fois des aperçus significatifs des grandes époques de l'urbanisation du territoire français et des expériences contemporaines remarquables ;
- Camille Chalumeau, ingénieur en chef de la Ville de Lyon de 1910 à 1941, est considéré comme un précurseur de la loi Cornudet.

Journée du vendredi 8 novembre :

COLLOQUE à l'Hôtel de la Métropole de Lyon

9 h 00 Accueil des participants - Café

9 h 30 Ouverture du colloque

- Mot d'accueil : **Bruno FERACCI**, président de la SFU
- Discours inaugural : **Michel LE FAOU**, vice-président de Lyon Métropole délégué à l'Urbanisme et au Renouvellement urbain, à l'Habitat et au Cadre de vie
- Présentation du programme du colloque : **Roelof VERHAGE**, directeur de l'Institut d'Urbanisme de Lyon

10H00 1ère table ronde **Aménagement, embellissement, extension : quels enjeux au XXIème siècle ?**

3 communications pour introduire le débat :



Laurent COUDROY de LILLE

Géographe, historien de l'urbanisme.

Maître de conférences à l'École d'urbanisme de Paris (UPEC),

Lab'urba, co-responsable de la mention Urbanisme et aménagement, de la Bibliothèque Poète et Sellier (EUP)

Que peut-on célébrer aujourd'hui de la loi Cornudet ?

Même si la loi de 1919 fut un point de départ, ses insuffisances ont été très vite perçues par les urbanistes français : cadre de mise en œuvre peu contraignant, portée limitée au niveau municipal, croyance excessive en l'efficacité du plan, longueur de la procédure... Une grande partie de la législation des années qui suivirent, que ce soit celle concernant la planification, les lotissements défectueux, la définition des servitudes d'urbanisme ou l'aménagement régional, correspond à des corrections ou des compléments apportés à la loi initiale. Ses insuffisances s'expliquent par sa longue genèse parlementaire, mais aussi à travers de nombreux débats remontant aux dernières décennies du XIXème siècle. 1919 n'est qu'un point d'équilibre, un peu décevant compte-tenu de l'épaisseur de l'expérience française en matière d'urbanisme... et ceci d'autant si l'on considère le degré d'interventionnisme public atteint à la faveur de la Grande Guerre.

Cette loi, qui n'est donc qu'un jalon, eut cependant un ensemble d'effets indirects par sa volonté de mettre en cohérence et d'inscrire dans la durée les décisions prises dans le domaine de l'urbanisme. Elle amorce, dans un cadre républicain, une trajectoire dont nous sommes en partie héritiers à travers le « mouvement » urbaniste qui trouve en elle un des ses éléments d'institutionnalisation.



Denis DELBAERE

Paysagiste dplg

Professeur Habilité à la Direction de recherche

à l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille (ENSAPL)

Responsable du laboratoire de « Territoires en mutation » à l'ENSAPL

Membre de la rédaction des revues « banC publiC » et « Les Carnets du Paysage »

Auteur de « La Fabrique de l'Espace Public : ville, paysage et démocratie » (Ellipses, 2010)

et de « Table Rase et Paysage : pour un renouveau critique du planisme » (Pétra, 2016).

A la marge du Plan : le paysage ?

Le texte législatif préparé par Honoré Cornudet, puis adopté par l'Assemblée nationale, a conféré valeur de loi à un type d'outil de représentation de l'espace urbain désormais universellement attaché à la pratique même de l'urbaniste : le plan. Offrant une vision complète et homogène de l'espace à gérer et à aménager, le plan est sensé aussi constituer une anticipation parfaite de sa transformation. Cette ambition est évidemment illusoire et l'écart fatal entre le monde réel et le monde planifié constitue peut-être l'un des axes dialectiques les plus structurants de toute théorie urbaine. Comparer un plan, plusieurs années après son entrée en vigueur, avec ce que sont effectivement devenus les environnements qu'il prétendait organiser, c'est pour l'essentiel faire le constat d'un échec. Mais la dialectique du plan et du monde vécu, dès lors qu'on l'observe depuis le paysage concret, peut suivre des chemins plus subtils, où l'efficacité du plan opère non plus selon une logique de production mais d'induction spatiale. Ici, le plan n'est pas mis en œuvre de façon linéaire, mais s'incarne par transfert, par reconfiguration, par lapsus, par inversion. En dressant un rapide panorama de cette démarche, il s'agit d'ouvrir une voie pour repenser le planisme à une époque, la nôtre qui, plus sans doute que toute autre, a besoin, pour faire face aux immenses défis qui se présentent à elle, d'une action collective ambitieuse et efficace.



Laurent VIGNEAU

Ingénieur Urbaniste

Directeur de l'Innovation du groupe ARTELIA - Villes, Territoires et Infrastructures

Vice-président de la Société Française des Urbanistes

100 ans après, de l'urbanisme de plan à l'urbanisme numérique

La loi Cornudet a signifié le passage d'un urbanisme écrit à un urbanisme dessiné dans toutes les villes françaises. Ce changement radical au profit d'un nouveau médium a profondément impacté les métiers de l'urbanisme, ses acteurs et sa pensée, tout en proposant une projection dans l'avenir. 100 ans après, le passage du dessin au numérique interroge à nouveau tous nos fondements à travers le prisme d'un médium autrement plus disruptif : nouvelles représentations, nouvelles données, changement d'échelles, de temps et d'acteurs, revisitent la ville, ses composantes et son futur.

Après l'écrit puis le dessin, voilà donc le numérique ! À l'éclairage du simulateur de la ville durable développé par l'Etat français à Santiago du Chili, on comprendra comment l'urbanisme numérique inaugure un nouveau cycle de pensées et de pratiques : l'an II de la loi Cornudet.



François GRETHER Grand Prix de l'urbanisme 2012

Architecte et urbaniste

Responsable d'études à l'Atelier Parisien d'Urbanisme, il fonde sa propre structure en 1992 avec laquelle il est notamment urbaniste de 2 opérations au retentissement national : la ZAC Lyon Confluence (pour la première phase) et la ZAC Clichy Batignolles à Paris

A enseigné à Science-Po, à l'Institut d'urbanisme de Paris et à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne

François GRETHER sera le **Grand témoin** de la 1ère table ronde.



Angèle BALEYDIER

Docteure en sciences de gestion

A enseigné l'économie à l'université Lyon 3, avant d'être Déléguée générale du Pôle de compétence en urbanisme à Vaulx-en-Velin.

Aujourd'hui chargée des activités de communication et d'animation du partenariat à l'Agence d'urbanisme de l'Aire métropolitaine lyonnaise

Angèle BALEYDIER animera la 2ème table ronde et le débat qui suivra.

14H00 2ème table ronde

Du plan à la mise en œuvre opérationnelle : quelles perspectives ?

3 communications pour introduire le débat :



Olivier RATOUIS

Philosophe, docteur en histoire et civilisations,
Professeur à l'université Paris Nanterre en Urbanisme et aménagement de l'espace
Chercheur au Laboratoire Mosaïques-UMR Lavue

Les PAEE et l'intercommunalité

La loi Cornudet institue les premiers plans français à l'échelle communale. Elle ouvre toutefois la possibilité aux villes de se grouper et introduit ce faisant un urbanisme d'agglomération.

Sur la base du volontariat, le groupement intercommunal n'a qu'un succès fort modeste mais très important pour l'urbanisme français, à l'échelon local comme national. On évoquera quelques unes de ces situations, dont font partie deux villes portuaires Dunkerque et Bordeaux, et leurs enjeux.



Marlène GHORAYEB

Architecte,
Docteure en urbanisme - Habilitée à la Direction de Recherche
Enseignante à l'Ecole Spéciale d'Architecture
et à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille

Les Plans d'Aménagement, d'Embellissement et d'Extension comme expression de la naissance d'une pensée universelle sur la ville

L'urbanisme s'est construit au début du XXe siècle comme une discipline scientifique fondée sur des valeurs universelles. Les promesses de modernité urbaine à l'aube du siècle dernier s'exprimaient à travers cette nouvelle discipline. Avant la mondialisation de la fin du XXe siècle, l'urbanisme est pensé et conçu comme une discipline internationale. Cette nouvelle discipline, très fortement corrélée à l'espace colonial, trouve aussitôt son expression hors métropole. Ainsi la méthodologie qui sous-tend les PAEE est-elle reprise pour projeter le développement des villes en dehors du territoire français.

Il s'agira de comprendre comment circulent les modèles et les références en urbanisme et comment ils s'adaptent à l'épreuve des cultures locales.



Gilles NOVARINA

Professeur d'urbanisme

Unité de recherches LabEx Architecture Environnement & Cultures Constructives
Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble

Léon Jaussely et les débats européens sur l'urbanisme au début du XXème siècle.

Quels enseignements pour la réflexion contemporaine sur la ville ?

Léon Jaussely, architecte, Grand Prix de Rome, président de la Société Française des Urbanistes, est l'auteur de nombreux Plans d'aménagement, d'embellissement et d'extension, dont ceux de Paris, Toulouse et Grenoble. Il est aussi l'auteur du second plan d'urbanisme de Barcelone qui réforme le plan d'extension d'Ildefonso Cerdà. En charge de l'atelier d'art urbain à l'Institut d'Urbanisme de l'Université de Paris, il rédige la préface de l'édition française de l'ouvrage de Raymond Unwin, Town Planning in Practice. Dans ses plans, ils tente une synthèse entre une tradition des tracés urbains, qui remonte au XVIIème siècle et trouve son épanouissement dans le Paris d'Hausmann, et les apports de l'expérience des cités-jardin (mise en place d'un système du vert, découpage de la ville en wards, pratique raisonnée des irrégularités, réflexion sur le clos). La ville organique, qu'il défend au cours des années 1920-1930, constitue un moment charnière de la transition entre la tradition de la ville régulière et celle de la ville moderne.



Jean FREBAULT

Ingénieur des Ponts & Chaussée et urbaniste

Ancien directeur des Agences d'urbanisme de Toulouse puis de Lyon,
(où il a conduit le chantier de planification stratégique « Lyon 2010 »)

Directeur de l'Architecture et de l'Urbanisme au ministère de l'Équipement de 1989
à 1994, puis en charge de l'EPA de la ville nouvelle de l'Isle d'Abeau

Créateur, avec François ASCHER, du Club Ville et Aménagement

Président à partir de 2006 du Conseil de Développement du Grand Lyon

Jean FREBAULT sera le **Grand témoin** de la 2ème table ronde.



Rachel LINOSSIER

Maître de conférences en Aménagement et Urbanisme

Université Lumière Lyon 2

Chercheuse au Laboratoire Triangle - UMR CNRS 5206

Rachel LINOSSIER animera la 2ème table ronde et le débat qui suivra.

En guise de conclusion :

16H00 À l'issue des deux tables rondes, Philippe PANERAI et Jean-Claude GALLÉTY proposeront **un premier bilan de la journée du 8 novembre.**



Philippe PANERAI Grand Prix de l'urbanisme 1999

Architecte, urbaniste

Praticien et chercheur Habilité à la Direction de Recherche

Chercheur associé au Laboratoire Architecture et Anthropologie CNRS / Ecole Nationale Supérieure d'Architecture Paris La Villette

Rédacteur en chef de la revue « Tous urbains »

Prix Haussmann 1980 et 2008

Membre de l'Académie d'Architecture



Jean-Claude GALLÉTY

Architecte, urbaniste

Président de l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes

Administrateur de la SFU

17H00 **Remerciements et clôture de la journée**

Nota :

Un buffet, dont le coût est inclus dans les frais d'inscription, sera servi à midi dans le salon Louis Pradel à l'Hôtel de la Métropole du Grand Lyon.

Les inscriptions aux visites du lendemain seront prises à l'issue de ce repas.

Journée du samedi 9 novembre : **PROMENADES URBAINES** dans la métropole

Des visites de GRANDS PRIX

4 urbanistes de renom pour 4 quartiers emblématiques :

quatre urbanistes réputés ont accepté de poser un regard critique sur un quartier choisi pour sa singularité exemplaire. Pour chacun d'eux, la visite sera prétexte, à partir des éléments qui constituent le quartier, à exposer sa vision de l'urbanisme aujourd'hui.



Michel CANTAL-DUPART

Architecte et urbaniste

Professeur honoraire du Conservatoire National des Arts et Métiers

Chargé de la mission Banlieues 89 avec Roland CASTRO

Ancien conseiller scientifique de l'Atelier International du Grand Paris

Membre d'honneur de la Société Française des Urbanistes



François GRETHER Grand Prix de l'urbanisme 2012

Architecte et urbaniste

Responsable d'études à l'Atelier Parisien d'Urbanisme, il fonde sa propre structure en 1992 avec laquelle il est notamment urbaniste de 2 opérations au retentissement national : la ZAC Lyon Confluence (pour la première phase) et la ZAC Clichy Batignolles à Paris

A enseigné à Science-Po, à l'Institut d'urbanisme de Paris

et à l'École polytechnique fédérale de Lausanne



Nathan STARKMAN Grand Prix de l'urbanisme 1999

Ingénieur et urbaniste

ancien directeur de l'Atelier Parisien d'Urbanisme

ancien directeur de l'Agence de développement et d'urbanisme de la Métropole Européenne de Lille



Henri BAVA Agence TER Grand Prix de l'urbanisme 2018

Paysagiste dplg et urbaniste

A enseigné à l'École Nationale Supérieure de Paysage de Versailles

et enseigne actuellement à la Graduate School of Design de Harvard University

Président du Conseil d'administration de l'École nationale

de la nature et du paysage de Blois

Président de la Fédération Française du Paysage

10H00 Matinée, au choix :



Le quartier des gratte-ciel de Villeurbanne : une pièce urbaine remarquable

Le centre-ville de Villeurbanne a été créé de toutes pièces au début des années 1930. Né de la rencontre d'un maire visionnaire, Lazare Goujon et d'un architecte, méconnu jusqu'alors, Morice Leroux, ce nouveau centre urbain est l'une des pièces urbaines parmi les plus remarquables du XXème siècle. Aujourd'hui, la ville de Villeurbanne et la Métropole de Lyon souhaitent conforter le centre-ville et lui donner une nouvelle dimension de « cœur d'agglomération ». Cette opération de renouvellement urbain dans un quartier patrimonial de l'entre-deux guerres est sans équivalent en France.

Michel CANTAL-DUPART accompagnera la visite du quartier des Gratte-ciel à Villeurbanne.



Le quartier des Etats-Unis : humanisme et modernité

Au début des années 1920, Édouard Herriot, le maire de Lyon, confie à l'architecte urbaniste Tony Garnier la mission d'ériger un quartier d'habitations bon marché. Le 5 janvier 1931, le projet définitif est arrêté. Le quartier est officiellement inaugurés le 25 juin 1934 (au même moment que les Gratte-ciel de Villeurbanne). Tony Garnier concilie modernité et humanité dans ses constructions : immeubles d'échelle raisonnable, entourés d'espaces verts et accueillant des commerces au rez-de-chaussée. Les logements destinés à des familles aux revenus modestes proposent toutes les aménités du confort moderne. Divers aménagements projetés par Tony Garnier, mais non réalisés à l'époque, verront leur mise en œuvre plusieurs décennies après la conception du quartier : lycée Louis Lumière, tramway... En 1988, un comité de locataires sollicite les artistes de la Cité de la Création afin de réaliser des fresques sur l'œuvre de Tony Garnier dans le but de revaloriser le quartier et de mettre l'art et la culture à portée de tous. C'est la naissance du musée urbain Tony Garnier, qui intègre aussi un appartement témoin de l'aménagement de ces logements dans les années 1930.

François GRETHER accompagnera la visite du quartier des Etats-Unis



Le quartier de la Part-Dieu : requalification et nouvelles ambitions

Le quartier de la Part-Dieu est l'un des principaux pôles d'affaires français et un symbole majeur de la modernité de Lyon, en plein centre de la métropole. Souvent perçu comme le résultat de la croissance urbaine des années 70, c'est en fait, depuis plus d'un demi-siècle, un territoire d'expérimentation des courants de pensée urbanistique.

La Métropole de Lyon a engagé un projet d'envergure pour donner à la Part-Dieu un nouveau souffle, renforcer son image et accroître son attractivité. Les objectifs visent notamment à concilier le rôle d'hypercentre - augmentation de l'offre tertiaire, meilleure intégration du pôle d'échanges,... - avec le développement de l'offre de logements et des équipements et la recomposition des espaces publics pour composer un quartier vivant, plus fluide, plus vert, plus agréable.

Nathan STARKMAN accompagnera la visite
du quartier de la Part-Dieu



Les berges du Rhône : un urbanisme des milieux vivants ?

Du parc Gerland à la Cité Internationale, la rive gauche du Rhône a connu au fil des ans une succession de projets de requalification de l'espace public dont l'impact est ressenti bien au-delà de la seule berge.

La visite sera prétexte à s'interroger sur les relations entre ville et fleuve, et plus généralement sur la proposition d'un "urbanisme des milieux vivants".

Henri BAVA accompagnera la visite des berges du Rhône



LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES URBANISTES, pionnière en 1911 des organisations professionnelles d'urbanistes dans le monde, a fêté son centenaire lors des « Journées Mondiales de l'Urbanisme » (JMU) en 2011 au Conseil Economique Social et Environnemental, sous l'égide d'ONU Habitat, avec le Partenariat Français pour la Ville et les Territoires (PFVT) et avec de nombreuses associations françaises et internationales de professionnels de l'urbain, sur le thème du défi des transitions urbaines.

La SFU est membre fondateur de l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes (OPQU), et du Conseil Européen des Urbanistes (ECTP-CEU).

La SFU est membre du PFVT, de l'Association Internationale des urbanistes (AIU/ISOCARP), et partenaire de la COFHUAT.



LA SFU ACCUEILLE LES URBANISTES qualifiés par l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes, urbanistes professionnels de toutes origines et de tous statuts.

La SFU comprend aussi des chercheurs et des enseignants en urbanisme, des membres associés et des membres d'honneur, pour leur contribution à l'urbanisme et à l'aménagement des territoires.

La SFU agit pour la reconnaissance nationale et internationale de la qualification professionnelle des urbanistes et la formation spécifique au sein des Instituts d'urbanisme.

Les urbanistes de la SFU pratiquent, de façon professionnelle et expérimentée, la planification stratégique, la cohérence et l'égalité territoriales, la ville durable.



URBANISME : une définition. « Ensemble des sciences, des techniques et des arts relatifs à l'organisation et à l'aménagement des espaces urbains, en vue d'assurer le bien-être de l'homme et d'améliorer les rapports sociaux en préservant l'environnement. »

Cette vaste définition donnée par le Centre national de ressources textuelles et lexicales du CNRS (CNRTL) nous paraît très juste, car elle contient tous les aspects, techniques, humains et d'organisation spatiale de l'urbanisme.

Mais qui peut maîtriser la somme de toutes ces connaissances ? Probablement personne. Les professionnels de l'urbanisme ont toujours plusieurs compétences urbaines, mais ils ne les ont jamais toutes. Plutôt que la somme des techniques, des arts et des sciences, ils en maîtrisent l'entrecroisement.

Rejoignez-nous :

**SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DES URBANISTES**

sfu@urbanistes.com

<http://www.urbanistes.com>

Adresse de gestion :
226, rue de la Rianderie
59700 MARCQ EN BARŒUL

SIRET : 775 657 653 00058
RNA : W 751 018 897

